

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : cathy-anne boiteau

<https://www.cadre21.org/membres/452403354a817815c5432f57>

Date d'obtention : 2023-11-20 16:10:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une trousse qui vise à rendre les rôles et responsabilités clairs pour les intervenants en cas de sextage. Travail en partenariat et efficacité de la démarche pour bien protéger les personnes impliquées.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La consultation des la Trousse dès le départ pour bien suivre la démarche et poser les bons gestes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais regarder les images ou les vidéos. Suivre attentivement les étapes afin de bien remplir le questionnaire au cas où il servent aux policiers, avocats et DPCP.